



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 06.03.2019

Numéro de publication: SR01-0000000534

Cantons: GE, TI

Entité de publication:

GS Banque SA, chemin des Mines 9, 1202 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus BANCA ARNER SA avec GS Banque SA

Organisation transférante:

BANCA ARNER SA
CHE-103.630.014
Piazza Manzoni 8
6900 Lugano

Organisation reprenante:

GS Banque SA
CHE-112.045.116
chemin des Mines 9
1202 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 04.03.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.
04.06.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

PricewaterhouseCoopers SA
Patrick Fritz
Avenue Giuseppe-Motta 50
1202 Genève